

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

Michel Deneken
Président

ARRETE

Affaire suivie par
Anne-Catherine Brehm
Tél. : 03.68.85.11.59
brehm@unistra.fr

Réf. : ACB/2017-1042

Article 1

Délégation est donnée à Madame Geneviève JOLLY, Directrice de l'Unité de Recherche «Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistique (ACCRA) – EA 3402 » à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes (CF : R18ACCR)
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 €
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union Européenne et de la Suisse

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Geneviève JOLLY, Madame Nathalie GROUT (Responsable administrative) reçoit délégation de signature.

Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Geneviève JOLLY et de Madame Nathalie GROUT, Monsieur Pierre LITZLER (Directeur adjoint) reçoit délégation de signature.

Article 4

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Geneviève JOLLY, de Madame Nathalie GROUT et Monsieur Pierre LITZLER, Monsieur Xavier HASCHER (Directeur adjoint) reçoit délégation de signature.

Article 5

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} janvier 2018

Le Président



Michel DENEKEN

Transmission à : Madame le Recteur, Chancelier des Universités, Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, Madame Geneviève Jolly, Madame Nathalie Grout, Monsieur Pierre Litzer, Monsieur Xavier Hascher.